



Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 27 août 2020

Préavis municipal 38/2020 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter les comptes communaux pour l'année 2019 tels que présentés.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Préavis municipal 39/2020 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2019.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum)

Préavis municipal 40/2020 : Modification du règlement du Conseil communal Nombre de suppléants dès la législature 2021-2026

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'accepter l'augmentation du nombre suppléants du Conseil communal à onze (11) suppléants dès la prochaine législature 2021-2026.

Chésereux, le 28 août 2020
10.01

Fabienne Monnaert-Chambaz

Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 28 août 2020 au 11 septembre 2020

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal ».